



**Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche**

**ARRETE N° 2025-027  
Portant Permission de Voirie  
RD820**

Le Maire de Boulieu-les-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.2.2, L22113.1 à L2213.2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL RHONE DURANCE
- Considérant qu'il convient de définir les conditions d'occupation du domaine public pour permettre le bon déroulement de travaux sur la commune de Boulieu lès Annonay,

**ARRETE**

**Article 1 :**

La société CONSTRUCTEL RHONE DURANCE est autorisée du 03 avril 2025 au 18 avril 2025, à occuper temporairement le domaine public, RD820 afin d'effectuer des travaux de tirage de câble de fibre optique.

**Article 2 :**

La signalisation et pré-signalisation seront effectuées par l'entreprise.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, l'agent de surveillance de la voie publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Annonay
  - Services Techniques
  - CONSTRUCTEL RHONE DURANCE
  - Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay
- Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 27/03/2025

Le Maire  
Damien BAYLE

